



« Extension des horaires d'ouverture de la BUC jusqu'à 19 heures à partir du 19 octobre »

PASSAGE EN FORCE au CTP

Brutalité de la méthode

Zoom sur l'un des points au CTP du 5 octobre 2009

Depuis plusieurs années la direction du SCD essaie de faire appliquer cette mesure. Jusqu'à présent, le personnel de la BUC a réussi à repousser ce projet en démontrant que la bibliothèque ne peut se réduire à une salle d'études et que les métiers des personnels de bibliothèques ne se résument pas à la seule activité de gardiennage. Leurs missions leur imposent de valoriser leur présence et d'ajouter du sens à leur travail. Faire le choix d'une ouverture accrue avec un personnel réduit c'est privilégier un service sans qualité, pour le profit de quelques-uns et, plus prosaïquement, pour faire augmenter les chiffres destinés au Ministère. Les personnels des bibliothèques veulent, au contraire, pouvoir mettre leurs compétences et leurs savoirs au service de tous. La FERC-sup CGT a régulièrement exposé les points qui posaient problème et réaffirmé son attachement au service public dans le respect des garanties collectives des agents. **Pour les élus de la FERC-sup CGT, les conditions de travail conditionnent la qualité du service public et ont des conséquences sur les usagers.**

«Reconduction des contrats de non titulaires contre l'extension des horaires d'ouverture à la BUC » :

C'est le chantage fait au personnel de la BUC en juillet dernier pour arriver à imposer l'ouverture de la BUC jusqu'à 19h dans un premier temps.

Un texte élaboré dans la précipitation et sans concertation avec le personnel a été communiqué en séance aux membres du CTP, ce 5 octobre 2009.

Les questions et exigences des représentants de la FERC-sup CGT ont porté sur les points suivants :

- **Communication des effectifs concernés**
Demande de la CGT : « quels sont les effectifs concernés par catégories et par statut ». Le directeur du SCD n'a pas été en mesure de répondre « ce n'est pas lui qui a fait les calculs ».
 - *Aucune réponse de l'administration.*
- **Y aura-t-il bien reconduction des contrats des Agents Non Titulaires ?**
 - *Réponse du secrétaire général :* « oui les effectifs seront maintenus ».
 - Demande de la CGT :** « confirmation par écrit ».
- **Avec cette disposition, les personnels de bibliothèque sortent du cadre commun en vigueur à l'UTM**
Dépassement de la durée de travail de 35h hebdomadaires.
Obligation du calcul des congés en heures et minutes (actuellement, congés décomptés en ½ journées et journées sur l'UTM) alors qu'il ne sera possible de les prendre qu'en journées ou ½ journées.
 - *Pas de réponse de l'administration, sinon que ce système serait plus égalitaire !!!*
- **Sécurité**
Question de la CGT : Quelle est la capacité de l'université d'assurer la sécurité des personnes et des biens après 18h (agent de sécurité à demeure jusqu'à 19h), sécurité du parking souterrain de la BUC (rondes de sécurité, éclairage), sécurisation de la sortie des personnels et usagers (trajet BUC-Métro) ?
 - *Pas de Réponse de l'administration.*
 - L'administration a noté la demande sans donner d'éléments sur le nombre d'agents de sécurité à disposition, ni sur les équipements à prévoir d'ici la date du 19 octobre.*

- **Dérogations :**
Question de la CGT : Existera-t-il des dérogations permanentes, ponctuelles ? Si oui, quels seront les critères objectifs ?
 - *Pas de réponse de l'administration.*
- **Limitations des effets de la modulation :**
Question de la CGT : les plannings des permanences seront-ils annualisés avec comme base 35 h hebdomadaires pour limiter les effets de la modulation ?
 - *Pas de réponse de l'administration.*
- **Délais de prévenance (impératif et sans dérogation)**
Question de la CGT : Quel délai de prévenance est-il envisagé d'appliquer ?
 - *Pas de réponse de l'administration.*

Les élus de la FERC-Sup CGT étaient donc dans une instance où la direction et l'administration n'apportaient aucune réponse aux questions posées par les représentants des organisations syndicales élues par les personnels de l'université. Malgré nos protestations, le président a néanmoins imposé un vote pour recueillir l'avis du CTP.

Sans réponses aux questions posées, les représentants de la FERC-Sup CGT ont estimé que le CTP ne pouvait pas émettre un avis et, mis face au coup de force du président, ils ont donc décidé de refuser de prendre part à ce vote. **Il ne s'agit donc pas d'une abstention mais bien d'un REFUS DE PRENDRE PART AU SIMULACRE DE CONSULTATION imposé par la présidence.**

La FERC-Sup CGT condamne la méthode mise en oeuvre par le président et son équipe de direction pour détourner le CTP à son seul profit. En imposant le fonctionnement qui s'est instauré au sein du CTP et tout particulièrement lors de cette séance du 5 octobre, la présidence vide de toute substance cette commission : ordre du jour pléthorique rendant impossible une discussion approfondie, documents distribués à la dernière minute sur lesquels il est très difficile d'avoir le recul nécessaire, présentation incomplète des dossiers rendant impossible tout avis circonstancié, discussions qui n'apportent aucune réponse aux questions soulevées par les organisations syndicales, etc. Contrairement à la communication de la présidence, le dialogue n'existe plus à l'UTM. Les personnels et leurs représentants ne sont plus entendus. Le CTP n'est plus consulté pour recueillir l'avis des personnels et en tenir compte mais juste pour répondre à l'obligation faite par la loi : recueillir un avis du CTP (le CTP ne décide pas, c'est une instance consultative), quel qu'il soit, préalablement indispensable pour que le CA (siège du potentat présidentiel) puisse décider.

C'est cette situation, qui s'est reproduite à plusieurs reprises au cours de la séance, qui a conduit les représentants de la CGT à quitter le CTP à l'issue du vote imposé par le président.

AUJOURD'HUI LA BUC, L'UNIVERSITÉ DEMAIN

La direction de l'UTM a décidé de faire passer ses décisions contre l'avis des représentants des personnels qui se sont opposés au projet en refusant de prendre part au vote ou en votant contre, soit 70% des élus représentants une immense majorité des BIATOS.

La direction de l'UTM doit reporter la mise en place précipitée de cette extension d'horaires de la BUC. Elle doit ouvrir de véritables négociations avec les organisations syndicales représentatives des BIATOS, avec une volonté réelle de discuter et d'entendre. Sur cette question, la direction apporte la preuve éclatante que le CTP ne peut pas être cette instance de négociation. Ce qui avait amené les organisations représentatives des personnels à réclamer une négociation directe avec la présidence pour la discussion de ce que le président nomme un « accord social global ».

Enfin, et c'est urgent, la direction de l'UTM doit cesser de mépriser les missions des BIATOS et les personnes qui les exécutent.

Sans quoi, en passant tous ses projets en force, comme dans d'autres services publics qui ont été démantelés, elle va au devant de réelles difficultés dans leur mise en place sur le terrain. En refusant d'entendre les attentes et les revendications des personnels, elle prend le risque, comme cela s'est déjà produit dans l'histoire de l'UTM, de démobiliser les personnels de l'université qui restent encore indispensables à son bon fonctionnement, clé de l'image de notre établissement à laquelle cette direction paraît tant attachée.